

COMMUNE DE GOULT

**PROCES-VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/2

Jeudi 4 juin 2020 à 20 heures

L'an deux mil vingt et le quatre juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO, N.CARRARA

Secrétaire de séance : Michèle MICHEL

1/ APPROBATION DU PV DE REUNION DU 20 janvier 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2/ QUESTIONS DELIBEREES.

1. Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2019
2. Avenant n°1 avec l'entreprise EIFFAGE pour les travaux de réfection rue de la république
3. Décision modificative n°1 Budget Pompes Funèbres
4. Ouverture de crédit avant le vote du budget
5. Indemnité percepteur 2019
6. Renouvellement d'une convention pour le droit de passage en forêt communale
7. Convention Durance Ventoux
8. Avis sur PLU Gordes
9. Attribution logement au 1-2-2020
10. Rapport annuel sur l'usage de la délégation du droit de préemption urbain.
11. Liste des marchés conclus par délégation en 2019
12. Points travaux et commissions
13. Questions diverses

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2020

DELIBERATION N° 2020/1

Objet : Avenant n°1 marché de travaux réfection de la rue de la République lot n°2

L'an deux mille vingt et le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Étaient absents: Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Aimé GIRARD, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'avenant n°1 de l'entreprise EIFFAGE lot n°2 relatif au marché de travaux de réfection de la rue de la République

L'objet de celui-ci est le rajout d'une ligne au bordereau des prix de la tranche ferme et de la tranche optionnelle sans changement sur le montant du marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1/ d'approuver l'avenant n°1 du lot n°2 de l'entreprise EIFFAGE relatif aux travaux de réfection de la rue de la République tel que présenté en annexe

2/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2020

DELIBERATION N° 2020/2

Objet : DM N°1 Budget Pompes Funèbres

L'an deux mille vingt et le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Étaient absents: Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Aimé GIRARD, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la demande de la trésorerie, il convient de régulariser la décision modificative prise lors du CM du 20 novembre 2019 de la façon suivante

Budget Pompes Funèbres :

Chapitre 040 : compte 28121 : 1356€
Chapitre 042 : compte 6811 : 1356€

Chapitre 21 : compte 2121 : + 1356€
Chapitre 011 : compte 618 - 1356€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité

- 1/ Approuve les décisions modificatives telles que présentée ci-dessus
- 2/Autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables nécessaires

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2020

DELIBERATION N° 2020/3

Objet : DM N°1 Budget Commune

L'an deux mille vingt et le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Étaient absents: Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la demande de la trésorerie, il convient de prévoir un transfert de crédit suite au dépassement du chapitre 014

Il propose le transfert suivant

Budget commune

Chapitre 014 : compte 739223 : + 1581 €

Chapitre 011 : compte 6135 : - 1581€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité

1/ Approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus

2/Autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables nécessaires sur l'exercice budgétaire concerné n-1

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2020

DELIBERATION N° 2020/4

Objet : Ouverture de crédit avant le vote du budget

L'an deux mille vingt et le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Etaient absents : Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Nicolas CARRARA
Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au conseil de permettre Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Opération	BP 2019	Ouverture de crédit
21	183	38 242,32€	9250€

Réparties comme suit :

Chapitre	Opération	Article	
21	183	21318	9250€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les propositions d'ouvertures de crédits ci-dessus

pour extrait certifié conforme

Le Maire
Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2020

DELIBERATION N° 2020/5

Objet : Indemnité de conseil Percepteur

L'an deux mille vingt et le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six janvier deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD, Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Étaient absents: Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de délibérer sur le versement de l'indemnité de conseil alloué aux comptables du trésor chargé des fonctions de receveur des communes et Etablissements Publics Locaux.

Mme Valérie GUIGON a adressé son décompte correspondant à l'indemnité de conseil de l'exercice 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De verser à Madame GUIGON comptable du trésor, l'indemnité de conseil et d'assistance pour l'exercice 2019

Cette dépense a été inscrite au budget de l'année correspondante

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2020

DELIBERATION N° 2020/6

Objet : Renouvellement d'une convention de passage en forêt communale.

L'an deux mille vingt et le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD, Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Étaient absents: Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mademoiselle Katia SAMSON a demandé à obtenir le renouvellement du droit de passage en forêt communale de Goult accordé antérieurement à la SCI La Campagne, pour accéder à sa propriété « Le Sergent » sise Les Bas Arthèmes à Ménerbes (84560)

La convention d'autorisation de passage est arrivée à expiration le 31 décembre 2019 et doit être renouvelée.

Il est proposé de la renouveler pour une durée de 9 ans et de fixer le montant de celle-ci à 80€ par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1/ D'approuver le renouvellement de la convention de droit de passage en forêt communale à Mademoiselle Katia SAMSON, telle qu'annexée à la présente délibération.

2/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2020

DELIBERATION N° 2020/7

Objet : Renouvellement d'une convention de passage en forêt communale.

L'an deux mille vingt et le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six janvier deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD, Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Etaient absents: Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Pierre DELMOTTE et Mme Frédérique BECKERS ont demandé à obtenir le renouvellement du droit de passage en forêt communale de Goult pour accéder à leur propriété « Les Arthèmes » sise 2975 route de Lumière à Ménerbes.

La convention d'autorisation de passage est arrivée à expiration le 31 décembre 2019 et doit être renouvelée.

Il est proposé de la renouveler pour une durée de 9 ans et de fixer le montant de celle-ci à 80€ par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1/ D'approuver le renouvellement de la convention de droit de passage en forêt communale à Monsieur Pierre DELMOTTE et Mme Frédérique BECKERS , telle qu'annexée à la présente délibération.

2/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2020**

DELIBERATION N° 2020/8

Objet : Convention avec le Syndicat des Eaux DURANCE-VENTOUX

L'an deux mille vingt et le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six janvier deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD, Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Etaient absents: Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé au syndicat des eaux « DURANCE VENTOUX » les plans à jour des réseaux d'eau de la commune.

Afin d'obtenir ces plans, il convient de signer une convention avec le syndicat des eaux pour définir les modalités de communication à la collectivité des données numérisées du réseau d'eau potable de son territoire.

Cette mise à disposition des données est consentie à titre gracieux

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'approuver la convention avec le Syndicat des Eaux DURANCE VENTOUX telle qu'annexée à la présente délibération

D'autoriser Monsieur le Maire à la signer

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2020

DELIBERATION N° 2020/9

Objet : Avis sur PLU de GORDES

L'an deux mille vingt et le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six janvier deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD, Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Étaient absents: Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en qualité de commune limitrophe, Goult doit donner son avis sur le projet de P.L.U. de Gordes arrêté par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019.

L'élaboration du plan local d'urbanisme a pour objectifs :

- Réaffirmer la vocation agricole des terres des plans de l'Abba et de Gordes,
- Protéger les continuités écologiques et les éléments caractérisant la trame verte (les Monts de Vaucluse et le plateau des Roques) et bleue (la Sénancole, la Véroncle et l'Imergue),
- Préserver le grand paysage et les cônes de vue significatifs depuis les principales voies de communications,
- Prendre en compte les risques naturels dans le développement urbain de la commune (risque feu de forêt et risque inondation),
- Appuyer le projet d'urbanisme de la commune à l'horizon 15 ans sur des perspectives d'évolution démographique de 1%/an environ en cohérence avec les orientations du SCOT Cavaillon/Coustellet/L'Isle-sur-la-Sorgue,
- Organiser le développement de la commune, limiter la consommation de l'espace en privilégiant l'urbanisation dans les espaces libres à l'intérieur de l'enveloppe urbaine notamment sur le hameau des Imberts dans une démarche de projet urbain (formes urbaines innovantes en adéquation avec les caractéristiques du hameau, prise en compte des déplacements doux, part des équipements collectifs et espaces verts, etc.)
- Proposer une offre de logement diversifiée (individuel, individuel groupé, petit collectif),
- Préserver le socle végétal au bas du village rue de la Fontaine Basse.
- Requalifier certains espaces publics dans le village,
- Améliorer le réseau de voirie et promouvoir les déplacements doux,
- Mettre en adéquation les réseaux avec le projet communal.

Le PADD est décliné de la façon suivante :

Orientation n°1 : Sauvegarder l'identité agricole et naturelle du territoire

- Réaffirmer la vocation agricole du sol
- Mettre en œuvre un projet urbain préservant le potentiel des terres agricoles

- Protéger les éléments caractérisant la trame verte et bleue
- Préserver les continuités écologiques
- Préserver le grand paysage et les cônes de vue significatifs
- Prendre en compte les risques naturels

Orientation n°2 : Prévoir une structuration urbaine en limitant la consommation de l'espace

- Organiser le développement de la commune avec des perspectives de population autour de 2 200 habitants environ à l'horizon 15 ans
- Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- Maîtriser et structurer le développement urbain
- Proposer une offre de logements diversifiée
- Favoriser le renouvellement urbain, combler les dents creuses à l'échelle du village
- Mettre en adéquation les réseaux publics avec le projet communal

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'émettre un avis favorable à ce projet tel qu'arrêté par délibération du Conseil Municipal de cette commune en date du 16 décembre 2019

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2020**

DELIBERATION N° 2020/10

Objet : Attribution d'un logement communal à la Gare de Lumières

L'an deux mille vingt et le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Étaient absents: Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

Monsieur le Maire expose au Conseil que le logement à la Gare de Lumières est vacant

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1/ D'attribuer le logement de la gare de Lumière T3 à Madame KINSELLA à compter du 1^{er} février 2020

2/ De fixer le montant mensuel du loyer à 480 euros, la provision mensuelle pour charges à 10€ et la caution à un mois de loyer.

3/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de bail afférent à ces locations.

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2020

DELIBERATION N° 2020/11

Objet : Attribution d'un logement communal à la Gloriette

L'an deux mille vingt et le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Étaient absents: Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un logement à la Gloriette est vacant

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1/ D'attribuer le logement de la Gloriette T4 à Madame Marie-Amélie STRAUCH à compter du 1^{er} mars 2020

2/ De fixer le montant mensuel du loyer à 520 euros, la provision mensuelle pour charges à 80€ et la caution à un mois de loyer.

3/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de bail afférent à ces locations.

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2020

DELIBERATION N° 2020/13

L'an deux mille vingt et le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Étaient absents: Alain HECKMANN pouvoir à Thierry MARTEL, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

Objet : Liste des marchés publics conclus par délégation en 2019.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2014/47 du 23 avril 2014, le Conseil lui a accordé délégation pour la passation des marchés publics inférieurs à 90.000 € HT, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à cet article, Monsieur le Maire communique la liste des marchés conclus en 2019 :

✓ Décision n° 1 : contrat maintenance pour le chauffage des bâtiments communaux -
Montant 3200€ HT

✓ Décision n° 2 : choix candidats marché de travaux Rue de la République-LTP/SNPR
et EIFFAGE

✓ Décision n° 3 : marché de maîtrise d'œuvre pour le Columbarium et le Jardin du
Souvenir -
montant 8760 € TTC

✓ Décision n°4 : choix candidats marché travaux Columbarium et Jardin du Souvenir-
LUBERON BÂTIMENT,
LUBERON TP et STRADAL

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO